



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 20 (M. Cariller a donné pouvoir à G. Dumas, N. Chanut a donné pouvoir à D. Vaissaud, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande).

Votes : Pour 19 – Contre 0 – Abstentions 1

Date de convocation : 2 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le huit septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., et MM BillouDET G., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Carillier M. (a donné pouvoir à Dumas G.), Chanut N. (a donné pouvoir à Vaissaud D.), Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.), Verne O. et MM Bornarel R., De Crombrughe M.,

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Approbation du compte-rendu de séance du 7 juillet 2022

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu du 7 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 1 abstention (Duby R.),

APPROUVE le compte rendu de séance du 7 juillet 2022.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,